

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N° 01-2018
 ELECTION DU PRESIDENT**

Le mardi 28 mars 2018 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN.

Date de la convocation : 16 mars 2018

Etaient présents (23 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUE	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Michel CASSOU	Titulaire
	Serge CASTAIGNAU	Titulaire
	Jean-Pierre CAZALERE	Titulaire
	Pierre HONDET	Titulaire
	Jacques JANY	Titulaire
	Maïthé MIRASSOU	Titulaire
SIVU des Baïses	Claude PIDOT	Titulaire
	Jacky SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Claude MORLAS	Titulaire
	Jean-Pierre SARRABERE	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagon	Bernard ARRABIE	Titulaire
	Bernard OMS	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre BARBEROU	Titulaire
	Alain LUCOT	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT	Titulaire
	Alain CAPERET	Titulaire
	Michel CONDOU-DARRACQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel BERNOS	Titulaire
	Michel CAPERAN	Titulaire
	Victor DUDRET	Titulaire
	Roger PEDEFLOUS	Titulaire
	Bernard SOUDAR	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	Jean-François LETARGA	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (6 délégués) :

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
SIVU du gave de Pau	Pascal BONIFACE	Titulaire	Michel CAPERAN, titulaire
	Michel LAURIO	Titulaire	Maïthé MIRASSOU, titulaire
syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard CAZENAVE	Titulaire	Jean-Pierre SARRABERE, titulaire
	Bernard MASSIGNAN	Titulaire	Claude MORLAS, titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagon	Christine MARQUE	Titulaire	Bernard ARRABIE, titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Gérard GUILLAUME	Titulaire	Victor DUDRET, titulaire

Etaient absents ou excusés (16 délégués) :

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU des Baïses	Encarnacion CANTON	Titulaire
	Colette CAPIN	Titulaire
	Pierre MUCHADA	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Sylvie POUTS	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Marie BERCHON	Titulaire
	Gabriel CANEROT	Titulaire
	Guy CHABROUT	Titulaire
	Jean-Jacques CLAVERIE	Titulaire
	Francis ESCALE	Titulaire
	Jean-Pierre HOURCQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Pascal MORA	Titulaire
	Xavier POURTAU	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	Michel ARENAS FAJARDO	Titulaire
	André CASSOU	Titulaire
	Loïc COUNTRY	Titulaire
	Henri POUSTIS	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur principal, Luc BERNIGOLLE – technicien, Anaïs BOUTIN - animatrice SLGRI; Laureen VILLOT – attaché, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L2121-5 du CGCT) : Jean-Pierre CAZALERE, délégué titulaire au SIVU du gave de Pau.

Objet : Election du Président du Syndicat intercommunal du gave de Pau

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres du comité syndical, Bernard SOUDAR, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en vue de procéder à l'élection du Président.

Le doyen d'âge indique que le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue à l'issue des deux premiers tours, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge fait ensuite appel à candidatures. Un seul délégué se porte candidat : Monsieur Michel CAPERAN, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Il est alors procédé aux opérations de vote.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 28

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu :

– M. Michel CAPERAN : 27 (vingt-sept) voix ;

M. Michel CAPERAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président
Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN

[Faint, illegible text]



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/03/2018